

SARL BCA COMPTABILITE AUDIT

Thomas DANCER

Expert-Comptable Diplômé

Commissaire aux Comptes près de la Cour d'Appel de Lyon

ASSOCIATION MISSION LOCALE JEUNES ONDAINE HAUT PILAT

44 BIS RUE DE LA TOUR DE VARAN

42700 FIRMINY

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice du 01.01.2025 au 31.12.2025

SARL de Commissariat Aux Comptes au capital de 12 500 €

RCS de Saint-Etienne : 434 581 898 APE : 6920Z

17 rue Dorian 42700 FIRMINY

Tel : 04 77 10 15 70 E-Mail : thomas.dancer@bca-cbc.com

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31.12.2025

Aux membres,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la **MISSION LOCALE JEUNES ONDAINE HAUT PILAT**, relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière de l'entité à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement de l'association relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'entité ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une

erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Firminy,
Le 23 février 2026

Le Commissaire aux Comptes,
Thomas DANCER



SARL BCA COMPTABILITE AUDIT
17 Rue Dorian
42700 FIRMINY
Tél 04 77 10 15 70
SIRET 434 581 898 00021

Thomas DANCER

Expert-Comptable Diplômé

Commissaire aux Comptes près de la Cour d'Appel de Lyon

ASSOCIATION MISSION LOCALE JEUNES ONDAINE HAUT PILAT

44 BIS RUE DE LA TOUR DE VARAN

42700 FIRMINY

=====

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

=====

Exercice du 01.01.2025 au 31.12.2025

SARL de Commissariat Aux Comptes au capital de 12 500 €

RCS de Saint-Etienne : 434 581 898 APE : 6920Z

17 rue Dorian 42700 FIRMINY

Tel : 04 77 10 15 70 E-Mail : thomas.dancer@bca-cbc.com

ASSOCIATION M.L.J ONDAINE HAUT PILAT
44 rue de la Tour de Varan
42 700 FIRMINY

Exercice du 01.01.2025 au 31.12.2025

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

En notre qualité de Commissaire Aux Comptes de votre Association, nous devons vous présenter un rapport sur les conventions réglementées dont nous avons été avisés. Il n'entre pas dans notre mission de rechercher l'existence éventuelle de telles conventions.

Nous vous informons qu'au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025, il ne nous a été donné avis d'aucune convention visée à l'article L612-5 du Code de Commerce.

Fait à Firminy,
Le 23 février 2026

Le Commissaire aux Comptes,
Thomas DANCER


SAKL BCA COMPTABILITE AUDIT
17 Rue Dorian
42700 FIRMINY
Tél 04 77 10 15 70
SIRET 434 581 898 00021

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2025 12			Exercice N-1 31/12/2024 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISÉ	Capital souscrit non appelé (I)						
	Frais d'établissement (II)						
	Immobilisations incorporelles :						
	Frais de développement						
	Conces., brevets, licences, marques, procédés, solutions infor., droits et valeurs similaires						
	Fonds commercial						
	Autres immobilisations incorporelles						
	En cours, avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles :						
	Terrains						
ACTIF CIRCULANT	Constructions						
	Install. techniques, matériel et outillage indus.						
	Autres immobilisations corporelles	34 114.14	4 208.88	29 905.26		29 905.26	
	En cours, avances et acomptes						
	Immobilisations financières (1) :						
	Participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Titres immobilisés de l'activité de portefeuille						
	Autres titres immobilisés	652.00		652.00	652.00		
	Prêts						
ACTIF CIRCULANT	Autres immobilisations financières						
	Total de l'actif immobilisé (III)	34 766.14	4 208.88	30 557.26	652.00	29 905.26	NS
	Stocks et en-cours :						
	Matières premières et autres approvision.						
	En-cours de production						
	Produits finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (2) :						
	Créances Clients et Comptes rattachés						
ACTIF CIRCULANT	Autres créances	193 622.50		193 622.50	140 386.20	53 236.30	37.92
	Charges constatées d'avance	11 384.00		11 384.00	7 158.04	4 225.96	59.04
	Capital souscrit appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement :						
	Actions propres						
	Autres titres						
	Instruments fi. à terme et jetons détenus						
	Disponibilités	762 807.92		762 807.92	913 064.96	150 257.04	16.46
	Total de l'actif circulant (IV)	967 814.42		967 814.42	1 060 609.20	92 794.78	8.75
	Total de l'actif (I+II+III+IV+V+VI+VII)	1 002 580.56	4 208.88	998 371.68	1 061 261.20	62 889.52	5.93
ACTIF CIRCULANT	Frais d'émission des emprunts (V)						
	Primes de remboursement des emprunts (VI)						
	Écarts de conversion et diff. d'évaluation (VII)						
ACTIF CIRCULANT	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI+VII)	1 002 580.56	4 208.88	998 371.68	1 061 261.20	62 889.52	5.93

(1) Dont à moins d'un an

(2) Dont à moins d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2025 12	Exercice N-1 31/12/2024 12	Ecart N / N-1	
				Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 128 148)	128 148.07	128 148.07		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport				
	Ecarts de réévaluation				
	Ecarts d'équivalence				
	Réserves				
	Réserve légale				
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves	477 943.62	434 659.98	43 283.64	9.96
	Report à nouveau				
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	24 018.95	43 283.64	67 302.59	155.49
	Subventions d'investissement				
	Provisions réglementées				
	Total des capitaux propres (I)	582 072.74	606 091.69	24 018.95	3.96
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs				
	Avances conditionnées				
	Total autres fonds propres (I bis)				
PROVISIONS	Provisions pour risques	86 102.00	171 905.85	85 803.85	49.91
	Provisions pour charges	47 093.00	43 998.00	3 095.00	7.03
	Total des provisions (II)	133 195.00	215 903.85	82 708.85	38.31
DETTES (I)	Dettes financières				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
	Emprunts et dettes financières diverses				
	Instruments financiers à terme				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	64 825.07	55 490.98	9 334.09	16.82
	Dettes fiscales et sociales	119 799.20	97 344.10	22 455.10	23.07
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes	13 174.67	21 757.67	8 583.00	39.45
	Produits constatés d'avance	85 305.00	64 672.91	20 632.09	31.90
	Total des dettes (III)	283 103.94	239 265.66	43 838.28	18.32
	Ecarts de conversion passif (IV)				
	TOTAL GENERAL DU PASSIF (I+Ibis+II+III+IV)	998 371.68	1 061 261.20	62 889.52	5.93

(I) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

283 103.94 239 265.66

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2025 12			Exercice N-1 31/12/2024 12	Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total		Euros	%
Produits d'exploitation (I)						
Ventes de marchandises						
Production vendue de biens						
Production vendue de services						
Montant net du chiffre d'affaires						
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions			832 324,04	952 879,48	120 555,44	12,65
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions			85 803,85	52 891,55	32 912,30	62,23
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles						
Autres produits			6 655,10	10,73	6 644,37	NS
Total des Produits d'exploitation (I)			924 782,99	1 005 781,76	80 998,77	8,05
Charges d'exploitation						
Achats de marchandises						
Variation de stock						
Achats de matières premières et autres approvisionnements						
Variation de stock						
Autres achats et charges externes (1)			454 103,20	337 616,45	116 486,75	34,50
Impôts, taxes et versements assimilés			33 027,19	25 132,12	7 895,07	31,41
Salaires			336 762,30	389 552,80	52 790,50	13,55
Cotisations sociales			123 744,70	121 855,72	1 888,98	1,55
Dotations aux amortissements et aux dépréciations						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			3 095,00	5 108,00	2 013,00	39,41
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations						
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations						
Dotations aux provisions				85 803,85	85 803,85	100,00
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées						
Autres charges			18,07	9,47	8,60	90,81
Total des Charges d'exploitation (II)			950 750,46	965 078,41	14 327,95	1,48
I RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			25 967,47	40 703,35	66 670,82	163,80
Quote-part de résultat sur opérations faites en commun :						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

(1) Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier

3 670,74 3 670,74

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2025 12	Exercice N-1 31/12/2024 12	Ecart N / N-1	
			Euros	%
Produits financiers				
De participation (2)				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (2)				
Autres intérêts et produits assimilés (2)	1 948,52	2 580,29	631,77	24,48
Reprises sur dépréciations et provisions				
Différences positives de change				
Produits des cessions d'immobilisations financières				
Produits nets sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie				
Total des produits financiers (V)	1 948,52	2 580,29	631,77	24,48
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées (3)				
Différences négatives de change				
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées				
Charges nettes sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie				
Total des charges financières (VI)				
2. RESULTAT FINANCIER (V-VI)	1 948,52	2 580,29	631,77	24,48
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	24 018,95	43 283,64	67 302,59	155,49
Produits exceptionnels (VII)				
Charges exceptionnelles (VIII)				
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)				
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)				
Total des produits (I+III+V+VII)	926 731,51	1 008 362,05	81 630,54	8,10
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	950 750,46	965 078,41	14 327,95	1,48
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	24 018,95	43 283,64	67 302,59	155,49

(2) Dont produits concernant les entreprises liées
(3) Dont intérêts concernant les entreprises liées

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2018-06 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Changement de méthode

Les changements de méthode de présentation, survenus au cours de l'exercice, sont les suivants :

Les remboursements reçus directement en compensation de charges de personnel sont enregistrés au crédit du compte 649100 " Remboursements de charges de personnel " conformément au nouvel article 1221-64 du PCG.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Installations générales agencements aménagements divers	20 897		8 925
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	66 875		20 981
TOTAL	87 771		29 905
Autres titres immobilisés	652		
TOTAL	652		
TOTAL GENERAL	88 423		29 905

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Installations générales agencements aménagements divers		16 688	13 133	13 133
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		66 875	20 981	20 981
TOTAL		83 563	34 114	34 114
Autres titres immobilisés			652	652
TOTAL			652	652
TOTAL GENERAL		83 563	34 766	34 766

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Installations générales agencements aménagements divers	20 897		16 688	4 209
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	66 875		66 875	
TOTAL	87 771		83 563	4 209
TOTAL GENERAL	87 771		83 563	4 209

Etat des provisions

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Litiges	86 102				86 102
Pensions et obligations similaires	43 998	3 095			47 093
Autres provisions pour risques et charges	85 804	195 130	280 934		
TOTAL	215 904	198 225	280 934		133 195
TOTAL GENERAL	215 904	198 225	280 934		133 195
Dont dotations et reprises d'exploitation			85 804		

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Débiteurs divers	193 623	193 623	
Charges constatées d'avance	11 384	11 384	
TOTAL	205 007	205 007	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	64 825	64 825		
Personnel et comptes rattachés	54 629	54 629		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	44 049	44 049		
Autres impôts taxes et assimilés	21 122	21 122		
Autres dettes	13 175	13 175		
Produits constatés d'avance	85 305	85 305		
TOTAL	283 104	283 104		

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres créances	192 375
Total	192 375

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	9 248
Dettes fiscales et sociales	101 461
Autres dettes	4 000
Total	114 709

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	11 384
Total	11 384
Produits constatés d'avance	Montant
Produits d'exploitation	85 305
Total	85 305